

Compte-rendu de la réunion

du Conseil Municipal

du 25 octobre 2012

1) Rapport d'activités 2011 de la Communauté de Communes de Brocéliande

Monsieur le Maire et les délégués de la Communauté de Communes de Brocéliande présentent le rapport d'activités de la Communauté 2011. Ce rapport a été transmis préalablement à chaque conseiller municipal.

Ce rapport est consultable sur le site de la Communauté de Communes de Brocéliande à l'adresse : www.cc-broceliande.fr/accueil

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

2) Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur André BERTHELOT, Adjoint référent chargé avec Madame Christine TORCHET, Chef de projet communal, de l'élaboration du PCS ont présenté au Conseil Municipal la validation du Plan Communal de Sauvegarde (celui-ci n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part des services préfectoraux ni du SDIS).

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3) Médiathèque - aides à l'emploi en bibliothèque et à l'acquisition d'imprimés - subvention contrat de territoire avec la Communauté de Communes de Brocéliande

Dans le cadre de la mise en place par le Conseil Général du dispositif des Contrats de Territoire le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide à l'emploi dans les bibliothèques et l'aide à l'acquisition d'imprimés selon les mêmes critères que 2010.

Pour information (subventions 2010)

- aide à l'emploi : 1 449 €,
- aide à l'acquisition d'imprimés : 2 098 €.

4) Décision modificative n° 2 - Budget Principal - réparation du Pont de Fer

Suite à la détérioration du parapet du Pont de Fer par un matériel agricole conduit par M. Jean-Yves GEFFROY, agriculteur à Bréal-sous-Montfort au lieu-dit "Launay la Porte", un devis de réparation a été fourni par l'entreprise CREZE de 2 545,12 € TTC (entreprise, après mise en concurrence, ayant restauré cet ouvrage en fer forgé il y a quelques années).

M. GEFFROY, étant personnellement concerné par cette affaire, quitte la séance.

Ces travaux sont à réaliser sur une voie publique et devront être entrepris par la Commune et par une entreprise agréée et qualifiée. Pour engager les travaux, les crédits inscrits au Budget Primitif 2012 étant insuffisants, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le devis pour un montant de 2 545,12 € TTC,
- d'autoriser la Commune à engager les travaux de réparation,
- d'autoriser la décision modificative n° 2 suivante :

Article	Fonction	Service	Libellé	Dépenses	Recettes
61523	822	7111	Entretien et réparations – voies et réseaux	2 600 €	
7788	822	7111	Produits exceptionnels divers		2 600 €
TOTAL				2 600 €	2 600 €

Après le vote, M. GEFFROY réintègre la séance.

5) Maison des Associations - marchés de travaux avenant RENO

Monsieur le Maire rappelle que l'Entreprise SAS RENO est titulaire du lot n° 16 "VRD – Espaces Verts" pour un montant initial de 37 256.48 € TTC concernant le marché de la Maison des Associations.

Suite aux diverses réunions de chantier, il a été décidé de ne pas réaliser certains travaux initialement prévus pour un montant de 3 307.80 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver ces modifications du marché et d'autoriser le Maire à signer les pièces administratives et comptables de l'avenant pour le lot n° 16 "VRD Espaces Verts" à intervenir avec l'Entreprise SAS RENO (montant définitif du marché : 33 300.35 € TTC).

6) Aménagement de la rue de Saint-Thurial RD 36

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement de la rue de Saint-Thurial et la participation financière du Département à la couche de roulement en enrobé à hauteur de 7,45 € par m². La surface totale maximale prise en compte sera de 1 700 m², soit une aide financière d'un montant max de 12 665 €. Elle sera versée après la réception des travaux au prorata du constat des surfaces traitées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département d'Ille-et-Vilaine.

7) Cession de la parcelle cadastrée section ZH n° 41 au lieu-dit "La Louessardais" à Monsieur et Madame LAUNAY

Préalablement à la RN 24, il a été effectué un remembrement entre 1980 et 1981. A cette occasion, il a été décidé de supprimer un méandre assez important de la Chèze. Cette modification du tracé de la rivière a eu pour conséquence la réduction de la propriété de Monsieur et Madame LAUNAY d'une superficie de 1 259 m² comme le montre le procès-verbal de remembrement.

En compensation, il avait été décidé oralement à l'époque de céder le petit chemin creux cadastré section ZH n° 41 d'une contenance de 1 100 m² comme en témoigne le courrier de Monsieur Eugène JUBIN, ancien Conseiller Municipal.

Ce projet de cession a fait l'objet d'une enquête publique du 3 octobre 2011 au 3 novembre 2011. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable relatif à cette cession.

Les propriétés riveraines du chemin cadastré section ZH n° 41 sont toutes desservies par d'autres accès.

Le service des domaines a estimé la possibilité de cession à titre gratuit au vu du rapport ci-dessus.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession du chemin creux cadastré section ZH n° 41 à Monsieur et Madame LAUNAY à titre gracieux et précise que les frais liés à cette opération seront à la charge de la Commune.

8) Droit de Prémption Commercial

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 8 juillet 2010, a décidé d'instaurer le Droit de Prémption Commercial (D.P.C.) et a défini les zones d'application.

L'Office Notarial de Bruz informe le Conseil Municipal de la vente d'un fond de commerce "Presse, Bimbeloterie, Article de pêche, Débit de tabac, Loto" situé dans le périmètre du D.P.C.

Considérant que le commerce ne change pas de destination, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas utiliser son droit de prémption pour cette vente.

9) Personnel Communal - réajustement de postes au service périscolaire

Afin de tenir compte de la nouvelle organisation depuis la rentrée scolaire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- a) la modification de la moyenne pondérée d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 19.50/35 h à 22/35 h à compter du 1^{er} septembre 2012 pour le service périscolaire et l'entretien des bâtiments communaux.
- b) la modification de la moyenne pondérée d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 21.50/35 h à 22/35 h à compter du 1^{er} septembre 2012 pour le service périscolaire et l'entretien des bâtiments communaux.

- c) la suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet. L'agent est en retraite depuis le 1^{er} mai 2012.
- d) la suppression d'un poste de Secrétaire de Mairie à temps non complet. L'agent a mis fin à sa disponibilité et a demandé sa mise en retraite depuis le 1^{er} mai 2012.

Affiché le 29 octobre 2012
Le Maire,

J. DURAND